

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 05/12/2025

RCI Banque communique l'actualisation de son exigence de MREL⁽¹⁾ suite à la décision provisoire du Conseil de Résolution Unique

RCI Banque a reçu la décision provisoire du Conseil de Résolution Unique (CRU), relative à son niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL⁽¹⁾).

L'exigence a été abrogée en 2024 pour les entités dont le plan de résolution est la « liquidation », ce qui était et est toujours le cas de RCI Banque SA. Le SRB peut, néanmoins, décider par exception de soumettre une exigence MREL à ces entités.

L'exigence, pour RCI Banque SA, a été fixée à 13,5% du montant total d'exposition au risque (TREA⁽²⁾) auquel s'ajoute le CBR des actifs pondérés du Groupe⁽³⁾ et à 4,63% de l'exposition au ratio de levier (LRE⁽⁴⁾) de RCI Banque. L'exigence MREL est définie sur base individuelle.

RCI n'a pas exercé son « droit d'être entendu » et aucun changement majeur n'est attendu dans la décision finale.

À ce jour, RCI Banque S.A. satisfait déjà à cette exigence de MREL. Le respect de l'exigence fera l'objet d'un examen continu.

- (1) *MREL : Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles. La directive relative au redressement et à la résolution des défaillances bancaires (BRRD) impose aux banques européennes de maintenir un montant minimal de fonds propres et d'engagements éligibles leur permettant d'absorber des pertes et de rétablir leur capital de manière à assurer la continuité de leurs fonctions économiques essentielles pendant et après une crise. Le MREL est l'un des outils clés du cadre de redressement et de résolution des banques sans que les autorités bancaires aient à recourir à des fonds publics. Le niveau de MREL est imposé par le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») pour chaque institution. L'exigence MREL pour RCI Banque est définie sur base individuelle.*
- (2) *TREA (total risk exposure amount) ou « montant total d'exposition au risque » calculé conformément à l'article 92, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013*
- (3) *CBR (Combined buffer requirement) : exigence de 3,25% au 30/06/2025*
- (4) *LRE (leverage ratio exposure) ou « exposition au ratio de levier » calculée conformément aux articles 429 et 429 bis du règlement (UE) 575/2013*

Contact**Analystes et Investisseurs**

Communication financière

+ 33(0) 1 76 88 81 74

contact_investor@rcibanque.com**À propos de Mobilize Financial Services**

À l'écoute de tous ses clients, Mobilize Financial Services, filiale de Renault Group, crée des services financiers innovants pour construire une mobilité durable pour tous. Mobilize Financial Services, dont l'activité a débuté il y a près de 100 ans, est la marque commerciale de RCI Banque S.A, banque française spécialisée dans les financements et services automobiles à destination des clients et réseaux de Renault Group, ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi dans plusieurs pays.

Implanté dans 35 pays, et comptant près de 4 000 collaborateurs, Mobilize Financial Services a financé plus de 633 000 dossiers (véhicules neufs et véhicules d'occasion) à fin juin 2025 et vendu 1,8 millions de services. A fin juin 2025, les actifs productifs moyens sont de 58,9 milliards d'euros de financement et le résultat avant impôts est de 607 millions d'euros.

Depuis 2012, le groupe a déployé une activité de collecte de dépôts dans plusieurs pays. A fin juin 2025, le montant net des dépôts collectés représente 30,5 milliards d'euros soit 49% des actifs nets de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur Mobilize Financial Services : www.mobilize-fs.com/

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suivez-nous sur X: [@Mobilize_FS](#)